

Ville de Landivisiau - Séance du 5 novembre 2020 - n° 2020/507

BUDGET ANNEXE 2020 LOTISSEMENT COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

VU la délibération n° 2019/513 en date du 18 octobre 2019 portant création du Budget annexe du lotissement communal,

VU la délibération n° 2020/118 en date du 14 février 2020 portant adoption de ce budget annexe,

VU l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

VU la délibération n° 2018/307 du 28 juin 2018 approuvant le règlement Budgétaire et Financier de la Ville applicable au Budget Principal et aux Budgets Annexes,

CONSIDERANT que le Budget Primitif, adopté le 14 février 2020, était équilibré à hauteur de 15 000 € en dépenses et en recettes dans l’attente du résultat de la consultation des entreprises,

CONSIDERANT que cette consultation ayant eu lieu au printemps, il y a lieu d’augmenter les crédits tant en dépenses qu’en recettes à hauteur de 115 000 €,

CONSIDERANT le résultat de la consultation publique et le montant prévisionnel des marchés publics,

FONCTIONNEMENT			
Augmentation de crédits en dépenses		Augmentation de crédits en recettes	
6045 – Achats d’études, prestations de services ou terrain	+ 115 000 €	7015 - ventes de terrains aménagés	+ 115 000 €

VU l’avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 29 octobre 2020,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 5 novembre 2020

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 09 NOV 2020

Et de la publication, le 09 NOV 2020

Fait à Landivisiau, le 09 NOV 2020

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL